

# Calendrier réglementaire

## Premier semestre 2022

Janvier	
1 S	Ouverture des demandes d'aides animales (ovins, caprins, bovins, veaux sous la mère)
2 D	
3 L	
4 M	
5 M	
6 J	
7 V	
8 S	
9 D	
10 L	
11 M	
12 M	
13 J	
14 V	Je prépare ma déclaration PAC (transfert de DPB, demande de n° PACAGE, ...)
15 S	
16 D	Je peux épandre des effluents de type I sur toute culture
17 L	
18 M	
19 M	
20 J	
21 V	
22 S	
23 D	
24 L	
25 M	
26 M	
27 J	
28 V	
29 S	
30 D	
31 L	Date limite des demandes d'aides ovines et caprines

Février	
1 M	Début de la période de détention obligatoire pour les ovins et caprins
2 M	
3 J	Je peux épandre des fertilisants minéraux sur céréales d'automne et colza. Je peux épandre des effluents de type II sur cultures d'automne et de printemps
4 V	
5 S	
6 D	
7 L	
8 M	
9 M	
10 J	
11 V	
12 S	
13 D	
14 L	
15 M	
16 M	
17 J	
18 V	
19 S	
20 D	
21 L	
22 M	
23 M	
24 J	
25 V	
26 S	
27 D	
28 L	

Mars	
1 M	Date limite de réalisation de mon PPF en zone vulnérable
2 M	Date limite d'implantation des jachères SIE
3 J	
4 V	
5 S	
6 D	
7 L	
8 M	
9 M	
10 J	
11 V	
12 S	
13 D	
14 L	
15 M	
16 M	
17 J	
18 V	
19 S	
20 D	
21 L	
22 M	
23 M	
24 J	
25 V	
26 S	
27 D	
28 L	
29 M	
30 M	
31 J	Date limite d'envoi du recensement annuel ovins et caprins à l'EDE

Avril	
1 V	Ouverture de la déclaration PAC surface
2 S	Début d'interdiction de taille des haies et des arbres
3 D	
4 L	Début de la campagne d'irrigation N. Je pense à relever mes index de compteur chaque lundi
5 M	
6 M	
7 J	
8 V	
9 S	
10 D	
11 L	
12 M	
13 M	
14 J	
15 V	Date limite d'implantation des jachères mellifères SIE
16 S	
17 D	
18 L	
19 M	
20 M	
21 J	
22 V	
23 S	
24 D	
25 L	
26 M	
27 M	
28 J	
29 V	
30 S	Date limite de demande de dérogation pour l'irrigation des cultures spéciales (maraîchage, arboriculture, melons, tabac, ...)

Mai	
1 D	
2 L	
3 M	
4 M	
5 J	
6 V	
7 S	
8 D	
9 L	
10 M	Début d'interdiction de broyage et fauche des jachères
11 M	Dernier jour de la période de détention obligatoire pour les ovins et caprins
12 J	
13 V	
14 S	
15 D	Date limite de déclaration PAC surface, transfert DPB, aides bovines et veaux sous la mère, transmission des justificatifs liés aux aides
16 L	Date limite de réalisation des diagnostics MAEC
17 M	
18 M	
19 J	
20 V	
21 S	
22 D	
23 L	
24 M	
25 M	
26 J	
27 V	
28 S	
29 D	
30 L	
31 M	

Juin	
1 M	
2 J	
3 V	
4 S	
5 D	
6 L	
7 M	
8 M	
9 J	
10 V	
11 S	
12 D	
13 L	
14 M	
15 M	
16 J	
17 V	
18 S	
19 D	
20 L	
21 M	Je peux broyer ou faucher mes jachères
22 M	
23 J	
24 V	
25 S	
26 D	
27 L	
28 M	
29 M	
30 J	

**DIRECTIVE NITRATES**

Pensez à :

- Réaliser tous les ans une analyse de sol pour au moins une de vos 3 cultures principales (si plus de 3 ha en zone vulnérable),
- Noter chaque apport de fertilisant (minéral ou organique) dans votre cahier d'enregistrement,
- Pour le stockage des effluents au champ : enregistrer la date de dépôt et de reprise dans votre cahier d'enregistrement et la localisation du stockage.

**PAC**

Pensez à :

- Vérifier les critères du paiement vert au moment de la prévision de votre assolement : diversité des cultures, % de SIE, maintien des prairies permanentes sensibles,
- En MAEC/Bio : respecter les exigences indiquées dans votre cahier des charges.

**CERTIPHYTO ET CONSEIL STRATÉGIQUE**

Pensez à vérifier votre date de fin de validité de Certiphyto pour vous inscrire à une formation renouvellement ou un test (à réaliser entre 3 et 6 mois avant pour une prise en charge par VIVEA). Vous pouvez nous communiquer dès à présent votre date de fin de validité ici : [certiphyto@vienne.chambagri.fr](mailto:certiphyto@vienne.chambagri.fr) - 05 49 44 74 30

Si votre Certiphyto arrive à échéance en 2024, vous devrez justifier d'un conseil stratégique dans les 3 années précédentes. Contact : Mathieu SAUGET - 05.49.44.74.14

**LEXIQUE**

**SIE** : Surface d'Intérêt Ecologique  
**CIPAN** : Culture Intermédiaire Piège à Nitrates  
**ZAR** : Zone d'Action Renforcée  
**PPF** : Plan Prévisionnel de Fertilisation  
**EDE** : Établissement de l'élevage  
**Effluents de type I** : fumiers de ruminants, fumiers porcins, fumiers équins...  
**Effluents de type II** : fumiers de volailles, lisiers, digestats bruts de méthanisation...

Irrigation

Conditionnalité

PAC

Directive Nitrates

Ajouter les dates du calendrier à votre agenda (cliquer sur l'icône à gauche, puis télécharger)

Lien web cliquable

